

Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n°2016/466
Séance du 5 octobre 2016

SCHEMA DE SECTEUR DE LA LIGNE K

**PROGRAMME ET CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES
COMPLEMENTAIRES POUR L'ACHEVEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le contrat d'exploitation entre le STIF et la SNCF signé le 10 novembre 2015 ;
- VU** le rapport 2016/466 ;
- VU** l'avis de la commission de l'offre de transport du 29 septembre 2016 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les principales orientations du Schéma de Secteur de la ligne K, à savoir :

- l'amélioration des performances de la ligne ;
- l'adaptation de l'offre de transport aux besoins des voyageurs ;
- l'amélioration de la qualité de service.

ARTICLE 2 : d'approuver le programme d'études complémentaires permettant l'achèvement du Schéma Directeur de la ligne K, à savoir :

- Etude de la nature, de l'opportunité, de la faisabilité, du dimensionnement et du coût des aménagements d'infrastructure pour l'amélioration de l'accès au site de Chapelle Groupe 2 depuis Paris Nord, au regard de leurs gains en matière de gestion des situations perturbées et robustesse de l'offre ;
- Etude de la nature, de l'opportunité, de la faisabilité, du dimensionnement et du coût des aménagements d'infrastructure pour l'amélioration de l'accès au site de Chapelle Groupe 2 depuis la province, au regard de leurs gains en matière de gestion des situations perturbées et robustesse de l'offre ;
- Etude de la nature, de l'opportunité, de la faisabilité, du dimensionnement et du coût des aménagements d'infrastructure pour la modification des appareils de voies en entrée et en sortie de Crépy pour passer à 60 km/h depuis la province, au regard de leurs gains en matière de gestion des situations perturbées et robustesse de l'offre ;

- Etude de la nature, de l'opportunité, de la faisabilité, du dimensionnement et du coût des aménagements d'infrastructure pour la mise en place d'IPCS (Installations Permanentes de Contre-Sens) sur la section Mitry-Crépy, au regard de leurs gains en matière de gestion des situations perturbées et robustesse de l'offre ;
- Etude du cadencement au ¼ d'heure de la ligne K en heure de pointe pour une mise en service à court terme ;
- Etude de l'amélioration du Graphique d'Occupation des Voies (GOV) de Paris Nord pour les quais de la ligne K en lien avec la ligne H et les TER ;
- Etude de différents scénarios d'arrêt à La Plaine ou au Bourget avec 3 ou 4 missions de la ligne K à l'heure de pointe pour l'articulation avec le Nouveau Grand Paris y compris des études d'exploitation et d'infrastructure ;
- Etude de trafic sur les horizons 2020 et 2030 pour les différents scénarios d'arrêt à La Plaine ou au Bourget avec 3 ou 4 missions de la ligne K à l'heure de pointe ;
- Etude de mise en accessibilité des quais de la ligne K des gares de Mitry-Claye et Aulnay-sous-Bois ;
- Etude de site pour accompagner le développement de la gare de Dammartin Jully Saint-Mard ;
- Etude des abords des haltes Thieux-Nantouillet et Compans.

ARTICLE 3 : d'approuver la convention de financement relative aux études permettant l'achèvement du Schéma Directeur de la ligne K pour un montant de 1,5 M€ HT courants;

ARTICLE 4 : d'autoriser le directeur général à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution ;

ARTICLE 5 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Valérie PÉCRESE